

Adresse des membres de la société populaire de Chablis à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres de la société populaire de Chablis à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 68-69;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18027\\_t1\\_0068\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18027_t1_0068_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

innebranlable à la république une et indivisible, guerre éternelle aux aristocrates, intrigants, factieux, fripons immoraux et aux hommes de sang qui osent encore faire des efforts pour rétablir la terreur.

Voilà la profession de foy de la société populaire et des habitans de Ferney-Voltaire.

En vain les scélérats crient qu'il n'y a que les bons patriotes d'incarcérés afin de ressusciter et soutenir le système barbare de l'infâme Robespierre. Qu'ils tremblent, leur règne est fini; Bientôt ils n'existeront plus, ces êtres qui paraissaient être payés pour faire détester notre heureuse Révolution et qui ne veulent rétablir l'anarchie que pour se soustraire au chatiment qu'ils méritent et continuer leurs rapines.

Les principes de la société populaire de Ferney-Voltaire sont les vôtres, citoyens représentans. Elle vous invite à rester à votre poste et de maintenir le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Vive la République, vive la Convention nationale.

*Suivent quarante-huit signatures.*

*g'*

[*Les Amis de la Liberté et de l'Égalité, réunis en société populaire, à la Convention nationale, Frévent, le 27 vendémiaire an III*] (38)

Représentans du peuple,

C'est avec enthousiasme, au milieu des plus vifs applaudissemens, que notre société a entendu la lecture réitérée de votre adresse aux français, les principes que vous y développez sont ceux de tous les hommes libres et le fondement du bonheur public.

Legislateurs, vous avez sauvé la France en plusieurs occasions périlleuses. Dernièrement encore, par votre sagacité et votre surveillance toujours active, vous avez découvert les complots liberticides des Catilina moderne et de ses infames complices, dont notre malheureuse commune a été trop long-tems la victime. Vous les avez voués à l'exécration publique et livrés au glaive de la loi. Vous avez acquis dès lors même de nouveaux droits à notre reconnaissance. Restez donc à votre poste, continuez à affermir notre bonheur, ne vous laissez pas de démasquer ces faux patriotes, qui sans cesse ne s'occupent qu'à mettre des entraves à vos glorieux travaux et faire retomber le peuple dans un nouvel esclavage.

Nous jurons haine à tous les tyrans, à toutes les factions. La Convention nationale est seule notre point de ralliement.

Vive la République, vive la Convention nationale.

MARY, *président*, ROODE,  
LAVOISNE, *secrétaires*.

Au moment de faire partir cette adresse arrive votre décret concernant les sociétés populaires. Les membres composans celle de Frévent s'emprescent de s'y conformer, en venant à l'envie de signer individuellement.

*Suivent alors quatre-vingt-sept signatures.*

*h'*

[*Les membres de la société populaire de Chablis à la Convention nationale, s. d.*] (39)

La liberté ou la mort.

Citoyens Représentans,

Quand vous avez abattu le dernier tyran nous avons bien cru que vous renverseriez aussi ses infames complices; car à quoi bon la chute du tyran, si l'on en laisse subsister la tyrannie? L'énergie que vous avez déployée le neuf thermidor ne se reposera qu'après avoir dissipé ces audacieux hypocrites qui nous chargent de fers en nous parlant de liberté; vous vous montrerez, citoyens, votre adresse au peuple français nous le garantit; vous vous montrerez et ils disparaîtront.

Quels infames exemples de scélératesse n'ont ils pas donnés sur tous les points de la République et notamment à Nantes? Était ce donc pour être réservés à de pareilles horreurs, que nous avons fait tant de sacrifices?

À quel dégradation profonde nous étions déjà parvenus! Les nantais qui avoient fait preuves d'héroïsme dans le commencement de la révolution, n'osaient murmurer en présence d'une poignée d'égorgés, tant le despotisme abâtardit les hommes! tant la terreur les avilit!

Quelle ramification n'avait pas cette tourbe d'intrigants à partir du tyran de la Convention jusqu'au dernier brigand de la plus petite commune? Car partout où il y avoit un brigand on gemmait sous sa tyrannie; de concert avec des brigands voisins, ils se rendait maître de la fortune et de la vie des citoyens.

Quels raffinemens de fourberie dans les agens de cette faction! Pendant que les uns demandent l'exagération du gouvernement révolutionnaire et la proscription d'un million de citoyens, les autres votent pour le gouvernement constitutionnel avant que notre liberté soit bien affermie. Et cependant ils ont l'impudeur ces deux partis en apparence opposés de correspondre ouvertement. Ceci décele d'une manière claire leurs projets liberticides.

Citoyens Représentans,

Des que vous donnés l'exemple, nous ne craignons pas de marcher à vos côtés. Nous ne craignons plus de résister à ces intrigants qui veulent rivaliser de puissance avec vous, qui veulent usurper celle du peuple pour mieux l'égorger, et qui ne voudroient éloigner la justice réelle que parcequ'ils ont trop sujet de la craindre. Ils

ne sont pas si redoutables qu'ils voudraient le paroître, leur nombre est petit quoiqu'ils aient toujours l'audace de parler au nom du peuple. Dévoilez les, c'est une justice que vous devez aux patriotes sinceres qui gémissent, surtout dans les sociétés populaires, d'être obligé de voter avec eux de peur de leur oppression.

Enfin nous commençons donc a respirer un air libre et deja il nous rend notre energie, nous nous retrouvons la force de mourir s'il le faut en vous deffendant.

La Convention est le seul point de ralliement que nous puissions reconnoître et la justice est l'objet de nous nos voeux; sans elle point de patrie. Ceux la veulent tuer la patrie qui veulent tuer la justice. C'est a la justice et la patrie que nous faisons le devouement de nos biens et de notre existence.

Nous ne parlerons pas au nom de tous les citoyens du département dont nous ne faisons qu'une tres foible partie; cette audace est réservée a nos ennemis. Mais nous osons vous l'assurer, ceux qui pensent differemment sont en tres petit nombre dans le département de l'Yonne. Et pour nous conformer à la loi du... nous signons individuellement.

*Suivent trente-et-une signatures.*

i'

[*Les commissaires du parlementaire l'America, venant de New-York à la Convention nationale, Le Havre-Marat, le 5 brumaire an III*] (40)

Citoyens Représentants

Cent quatre vingt seize républicains viennent de rentrer dans leur patrie. Le cri de Vive la république, et la Convention nationale régénératrice, cent et cent fois répété a été l'expression de la joye commune en abordant le sol de la liberté; la plus grande partie d'eux victimes de la barbarie espagnole et de la perfidie anglaise se promettent de venger bientôt les mauvais traitements qu'ils en ont reçu, leurs malheurs ne faisant qu'augmenter leur haine contre de tel ennemis. L'impatience de hater le moment de la vengeance les a fait voler au poste ou la patrie les appelloit, leur patriotisme d'autant plus vrai et sincere qu'il est éprouvé par des maux presque constants, n'en deviendra que plus ardent a défendre le premier de tous les biens, la liberté.

Salut et fraternité.

LADORE, *commissaire officier*, LAFITE, *adjoint*.

2

**La municipalité et la société populaire de Vernaison, département de Rhône-et-**

(40) C 325, pl. 1414, p. 7. *Bull.*, 20 brum.

**Loire [sic], félicitent la Convention de la victoire qu'elle a remportée le 9 thermidor, se plaignent du discrédit des assignats et du surhaussement du prix des denrées.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (41).**

3

**Le représentant du peuple [BRIVAL] en mission dans les départemens du Loiret, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire instruit la Convention que le citoyen Pisseau a sauvé huit personnes de la fureur des flots et qu'il lui a fait porter, par un gendarme d'ordonnance, un secours provisoire de 600 L.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités des Secours publics et d'Instruction publique (42).**

4

**Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir se plaignent de l'inculpation dirigée contre eux dans le rapport du comité d'Instruction publique, qui dénonce le dépérissement de la ci-devant cathédrale de Chartres : ils envoient les pièces à l'appui de leur plainte.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (43).**

5

**Le commandant de la place de Narbonne [Aude] écrit à la Convention qu'il a lu à la garnison son Adresse au peuple français, et qu'elle a été accueillie avec le plus vif enthousiasme.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (44).**

[*Le commandant de la place à la Convention nationale, Narbonne le 29 vendémiaire an III*] (45)

Citoyens représentans,

J'ay lu aux troupes composant la garnison votre adresse au Peuple français; elle a été entendue avec le plus grand intérêt et accueillie avec le plus vif enthousiasme; nos principes sont les

(41) P.-V., XLIX, 104.

(42) P.-V., XLIX, 104. Voir ci-dessus *Arch. Parl.*, 19 brumaire, n° 49.

(43) P.-V., XLIX, 104.

(44) P.-V., XLIX, 105.

(45) C 325, pl. 1414, p. 4.